

Brevet Fédéral 2ème degré



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet fédéral 2^{ème} degré de la Fédération Française de Natation

NIVEAU DU DIPLOME

Les règlements généraux des Brevets fédéraux du 1er, 2ème et 3ème degré de la Fédération française de natation correspondent aux textes généraux reconnus par le Ministère de tutelle daté du 2 mai 2021.

Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

METIER VISE

Les activités des Brevets fédéraux 1er, 2ème et 3ème degré répondent à deux besoins principaux, liés à l'environnement et aux structures dans lequel intervient son titulaire :

- Encadrer en sécurité différents groupes au sein de la structure,
- S'impliquer dans la promotion des activités et des services de la structure.

Pour y répondre, le Breveté fédéral 1er, 2ème ou 3ème degré, est amené à développer des activités dans deux domaines différents :

- La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive,
- La participation au fonctionnement de la structure.

Ils inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales ainsi que dans le cadre des valeurs associatives et des objectifs fixés par les instances dirigeantes de la structure.



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Test de sécurité

3-Positionnement

4-Entrée en formation

5.PRMS

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

- Avoir 15 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent au plus tard pour les prérequis à la mise en situation pédagogique.

Tous les jeunes ayant 15 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent rentrer en formation au Brevet fédéral 1er, 2ème ou 3ème degré

E.R.F.A.N. CENTRE VAL DE LOIRE

Adresse : Maison des sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY Tel : 02.47.40.25.46 / 06.08.21.41.28

SIRET : 400 663 522 00037 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfancentre.com

Email : erfan@centre-val-de-loire.ffnatation.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire sous le N° 24 45 02095 45 en date du 06/03/2002



2- Test de sécurité

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

Ce test de sécurité est un prérequis à l'entrée en formation. Il peut être organisé le même jour que le positionnement des stagiaires. Toutefois, seuls les stagiaires ayant réussi le test de sécurité et remplissant l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent suivre la procédure du positionnement.

Date Test de sécurité : 23 octobre 2021 / Orléans

Clôture des inscriptions : 21 septembre 2021

Pour CANDIDATER au BF2 de l'ERFAN CVL, aller sur site de l'ERFAN pour trouver le dossier d'inscription :

<https://www.erfancentre.com/en-savoir-plus/brevet-federal-2-75621>

Les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN CVL complet avec toutes les pièces demandées.

3- POSITIONNEMENT

Le positionnement est réalisé à partir d'un entretien se déroulant sous la responsabilité du cadre technique responsable pédagogique de l'organisme de formation. Cette analyse doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire.

Le positionnement doit permettre de :

- vérifier les aptitudes et les motivations du stagiaire à l'entrée en formation au BF2,
- orienter si nécessaire le stagiaire vers la formation la plus appropriée à son profil et aux conditions offertes par sa structure,
- repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du BF2
- proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés sur tout ou partie des Unités Capitalisables constitutives du BF2, et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du stagiaire,
- d'orienter les stagiaires vers la valorisation des acquis de l'expérience. (VAE)

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire **23 octobre 2021**

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences



2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel. Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

4- ENTREE EN FORMATION

Le stagiaire a accepté l'offre de formation proposée lors du positionnement.

Dates de la formation : du 23 octobre 2021 au 7 mai 2022. (Fin de la période de certification initiale et rattrapage le 1^{er} juillet 2022)

5- PRE REQUIS A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (PRMSP)

Avant de débiter en autonomie le stage en situation professionnelle, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Tant que le stagiaire n'a pas acquis ces compétences minimales il ne peut être qu'observateur sur son stage en situation professionnelle. Par conséquent, il ne peut pas être autonome sur son groupe. Avant la validation institutionnelle des prérequis à la mise en situation professionnelle, le tuteur est seul responsable de son groupe. Le niveau d'exigence à la mise en situation professionnelle correspond à la capacité du stagiaire à encadrer l'activité tout en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers et à sa capacité à présenter les principes généraux du programme sportif de la discipline qu'il a choisi pour la formation.

Date PRMSP Epreuve 1 : 23 octobre 2021 / Test de sécurité / Rattrapage 20 novembre 2021

Date PRSMS Epreuve 2 : Période 1 novembre au 30 novembre 2021 / Rattrapage 1^{er} décembre au 31 décembre 2021



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement au sein d'un club FFN
2. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation en club de la FFN
3. Concevoir des séances pour la construction du nageur (Didactique FFN)
4. Préparer votre future métier pour aller vers l'entraînement professionnel (MSN , DEJEPS)

LES COMPETENCES VISÉES

1. Encadrer un groupe en sécurité
2. Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives
3. S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial



LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 3 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive

Prévention et gestion des incidents et accidents

- A1 – Intervention en cas d’incidents ou d’accidents
- A2 – Prévention des comportements à risque

Organisation et gestion d’un groupe en déplacement ou en stage

- A3 - Préparation d’un déplacement ou d’un stage
- A4 – Gestion en sécurité d’un groupe en déplacement ou en stage
- A5 – Gestion de l’organisation d’un déplacement ou d’un stage
- A6 – Réalisation d’un bilan relatif à l’accompagnement d’un déplacement ou d’un stage

Conduite en sécurité de son action dans le cadre des apprentissages sportifs

- A1 – Conception d’un projet pédagogique, d’un cycle et d’une séance pour un groupe ayant pour objectif l’acquisition des apprentissages sportifs
- A2 – Conduite d’un projet pédagogique, d’un cycle et d’une séance pour un groupe ayant pour objectif l’acquisition des apprentissages sportifs
- A3 – Evaluation d’un projet pédagogique et d’une séance pour un groupe ayant pour objectif l’acquisition des apprentissages sportifs

Participation au fonctionnement de la structure

Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants

- A1 - Accueil d’un public diversifié dans le cadre de la structure ;
- A2 - Suivi de différents groupes au sein d’une structure - orientation du public au sein de la structure ;
- A3 - Contribution à la gestion administrative de la structure ;

Participation à la promotion et au développement des activités au sein de la structure

- A1 – Implication dans la préparation et l’organisation de manifestations
- A2 – Implication dans la promotion des activités d’une structure

Réalisation d’un projet d’action afin de promouvoir une ou des activités au sein d’une structure

- A3 – Conception d’un projet d’action
- A4 – Conduite d’un projet d’action
- A5 – Evaluation d’un projet d’action



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L’organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par la Fédération Française de Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Date Test de sécurité / positionnement
Du 23 octobre 2021 au 7 mai 2022	8 mois	Le 21 septembre 2021	23 octobre 2021

RYTHME DE L’ALTERNANCE

Du 23 octobre 2021 au 7 mai 2022 avec alternance formation/situation de travail en structure d’alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l’autorité d’un tuteur et sont réparties du 26 octobre 2021 au 31 mai 2022.

Le nombre d’heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).



La formation est construite autour de modules lors des vacances scolaires, les weekends et quelques mercredis après-midi selon le planning de la formation. Le stagiaire est libre d'organiser ces heures de stage autour de ces temps de formation en centre. Le stagiaire aura aussi des temps de formation en FOAD avec des périodes convenues en fonction des UC capitalisables identifiées dans son parcours.

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	328 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	168 Heures
	Dont FOAD	24 Heures
	En structure	160 Heures
		328 heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Encadrer en sécurité	19 h	12 h	30 h
UC2 – Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socioéducatives	68,5 h	0 h	90 h
UC3- S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial.	56,5 h	12h	40 h
Total général	144 heures	24 heures	160 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Dates de formation en centre :

23 au 25 octobre 2021

20,24 novembre 2021

3, 10, 11, 15 novembre 2021

18 au 22 décembre 2021

15,19, 22, 23 janvier 2022

15 et 26 février 2022

5,9,16 mars 2022

8,15 et 30 avril 2022

4 et 7 mai 2022

Dates de formation FOAD sont organisées avec le stagiaire

Dates d'alternance en entreprise organisées en dehors du calendrier des heures en centre.

HORAIRES DE FORMATION

- En centre de formation :
 - Face à face pédagogique : 9h- 18h en général
 - FOAD : 2 à 6 heures organisées par modules de formation (UC1 – exemple contenu Réglementation accueil des mineurs)
 - Journée immersion club / Pratique observation club le matin- Après-midi intervention équipe pédagogique
- En Entreprise : Les structures associatives vont fonctionner en soirée et le week-end sur la majorité des groupes et le mercredi après-midi.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION



Salles de formation

ERFAN Centre Val de Loire – Maison des Sports de Touraine 1 rue de l’aviation 37210 PARCAY MESLAY

Bus : ligne 53 arrêt Dewoitine

Parking devant la maison des sports de Touraine.

LIGUE Natation Centre Val de Loire – Résidence Archimède Bureaux 11 avenue Président John Kennedy 45100 ORLEANS LA SOURCE

Tram A Arrêt l’indien

Parking à proximité

Centres aquatiques pédagogiques

- Olivet – Piscine Inox – Salle ligue Centre Val de Loire Orléans la Source
- Tours – Piscine Gilbert Bozon- Salle siège social du club à la piscine
- Châteauroux-Centre aquatique Balsan’éo– Maison des sports départemental (salle de formation, restauration, accessibilité handicap)
- Bonneval -Piscine Océanide- Salle à identifier pour l’intervention
- Complexe aquatique de la Source- Orléans

LIEUX ET MODALITES D’ALTERNANCE

Structures d’alternance

Dans le cadre de cette formation au Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d’un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 160 heures au sein d’une structure de la Fédération française de natation.

Les groupes sur lesquels se déroule le stage en situation ont pour objectif l’acquisition des apprentissages sportifs dans le cadre de l’Ecole de Natation:

- Les apprentissages sportifs correspondent à l’acquisition des 4 premiers niveaux de construction du nageur

Sur ces différents groupes de l’Ecole de Natation, 90 heures minimum d’alternances ont imposé. (UC 2 Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives)

- un minimum imposé de 30 heures consacrées à la conception, la réalisation et l’évaluation d’un projet d’action simple au sein de la structure d’alternance. (UC 3 S’impliquer dans le fonctionnement d’une structure intégrée dans son environnement territorial)

- un minimum de 30 heures sur l’encadrement d’un groupe lors d’un stage. (UC1 Encadrer un groupe en sécurité)

- un minimum de 10 heure consacré au sein de la structure, à l’accueil du public, le suivi et la gestion administrative des différents groupes. (UC 3 S’impliquer dans le fonctionnement d’une structure intégrée dans son environnement territorial)

Concernant l’encadrement d’un groupe lors d’un stage, il s’agit de permettre au stagiaire d’acquérir, au-delà de la formation en centre, les compétences liées à la gestion d’un groupe en stage, à la préparation du stage et à l’élaboration d’un dossier sur le déroulement de l’action. (UC1 Encadrer un groupe en sécurité)

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d’alternance » nécessaire à l’édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l’ERFAN CVL et le candidat à partir du positionnement. Si le candidat n’a pas trouvé de structure lors de son inscription, l’ERFAN CVL s’engage à l’aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L’ERFAN CVL privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d’une expérience professionnelle et d’une qualification suffisante. Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d’un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l’ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle). Dans un souci de charge pédagogique, l’ERFAN veillera à ce que le tuteur n’ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l’équipe et la liaison avec l’ERFAN.



Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative. La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres/50 m sur la région Centre Val de Loire
2. Accessibilité handicap ERP

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION



1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN CVL, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN CVL ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN CVL.
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel
3. Attestations d'assiduité signées par le stagiaire et le tuteur à l'issue de chaque période en entreprise, à présenter lors des modules de formation ou au responsable de formation
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire avec l'ensemble des documents pour le suivi de l'alternance (contrôle régulier tout le long de la formation)
6. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 3 UC a lieu lors d'un jury régional ERFAN où sont présents les référents techniques de l'ERFAN CVL.

Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** notamment pour les titulaires d'un BPJEPS, un brevet fédéral et/ou une expérience d'encadrement au sein d'un club de la FFN

Déroulé des épreuves du MSN :

UC 1 : Encadrer un groupe en sécurité

Epreuve n°1 : Test de sécurité

Epreuve n°2 : Epreuve physique

Epreuve n°3 : Entretien

Epreuve n°4 : Dossier relatif au bilan de l'accompagnement d'un stage

UC 2 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives

Epreuve 1 : Séance pédagogique suivie d'un entretien

UC 3 : S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial

Epreuve n°1 : Création d'un support de communication

Epreuve n°2 : Epreuve orale

Epreuve n°3 : Mise en situation professionnelle pour la gestion administrative et technique

Epreuve n°4 : Présentation par le stagiaire de son projet d'action suivie d'un entretien



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

LES DISPENSES

Sont dispensés du test de sécurité des Prérequis à la Mise en Situation Professionnelle (PRMSP) :

- les titulaires de l'attestation de formation au PSE de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également :
o titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation à jour de leur formation continue,
o titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique à jour du maintien des acquis du BNSSA.

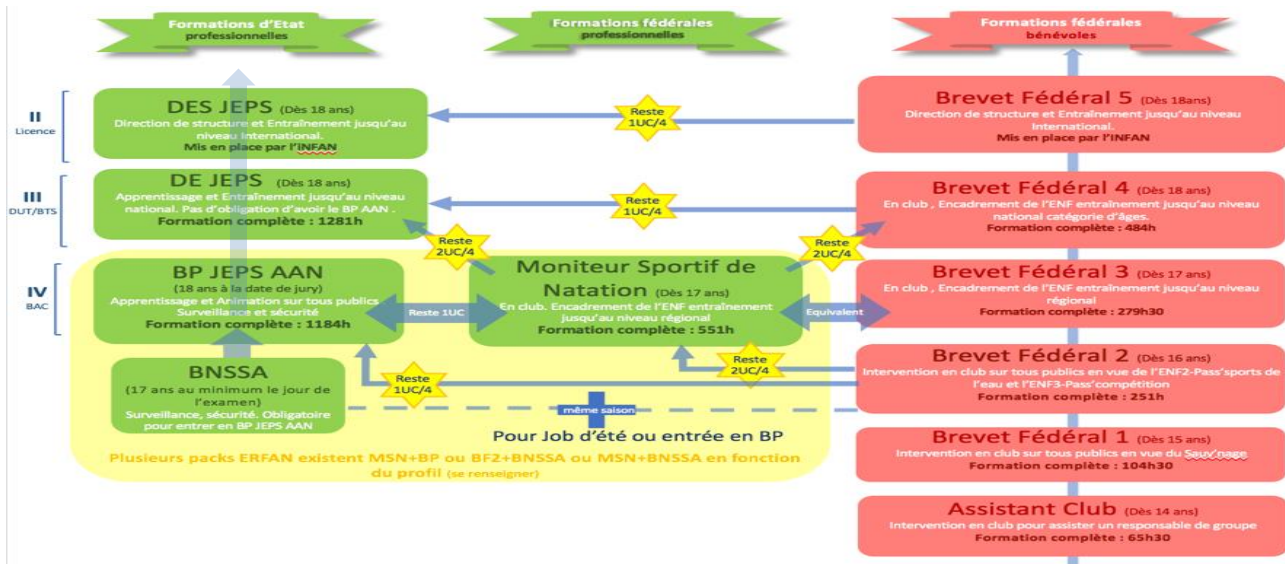
Les personnes titulaires d'une des 2 UC constitutives du Brevet fédéral 1er degré (soit l'UC 1 Encadrer un groupe en sécurité soit l'UC 3 Bloc 1 Contribuer à la gestion des licenciés) peuvent prétendre à la dispense de cette même UC du Brevet fédéral 1er degré.

- Les personnes titulaires du : Brevet Fédéral 1er degré de la Fédération française de natation, à jour de la formation continue, peuvent prétendre à la dispense des UC 1 Encadrer un groupe en sécurité et UC 3 Bloc 1 Contribuer à la gestion des licenciés du Brevet fédéral 2ème degré et du Brevet fédéral 3ème degré.

- Les personnes titulaires d'une ou plusieurs des 4 UC constitutives du Brevet fédéral 2ème degré peuvent prétendre à la dispense de cette ou ces même(s) UC du Brevet fédéral 2ème degré.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation BPJEPS AAN



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Brevet fédéral 1er, 2ème et 3ème degré afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de ces brevets fédéraux. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif, à l'ERFAN CVL.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts
4. Le candidat envoie la demande à l'ERFAN CVL qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à l'ERFAN CVL, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du CTS est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Total Reste à Charge du stagiaire	
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes
BF2 Parcours complet	1658.48 €	1658.48 €	/
			1658.48 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO). Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@centre-val-de-loire.ffnatation.fr
2. par téléphone au : 02.47.40.25.46 – 06.08.21.41.28



Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent administratif	JOURDAIN Magali	Tel : 02.47.40.25.46 Port : 06.08.21.41.28	Mail : erfan@centre-val-de-loire.ffnatation.fr
Référent pédagogique et FOAD	DUCHATEAU Cécile	Port : 06.66.23.88.11	Mail : cecile.duchateau@centre-val-de-loire.ffnatation.fr
Référent handicap	DANIGO Cédric	Port : 06.69.06.93.45	Mail : cedric.danigo@centre-val-de-loire.ffnatation.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4				
2017-2018*	5	100%	100%	100%	100%	100%	0	80%	80 %	100%
2018-2019*	8	75%	75%	75%	75%	75%	0	13%	13 %	100%
2019-2020*	8	100%	100%	100%	100%	100%	0	25%	25%	100%
2020-2021*	Aucune session									

*Ancienne formation

Sur l'ensemble des stagiaires formés aux BF2, nous avons pu accompagner une démarche de professionnalisation achevée avec l'obtention d'un BPJEPS AAN ou d'un moniteur sportif de natation dans les années qui ont suivi l'obtention du BF2.